

Présentation générale du Ministère de la Défense

Contexte

A la fin de l'automne 2012, le Pouvoir Exécutif par Arrêté du Président de la République éclate la structure du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale. Ces deux entités sont assujettis à un Décret Loi organique propre (cf. : Moniteur du 31 mai 1990). Ainsi deux Ministères sont créés. Il s'agit du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et le Ministère de la Défense.

Le Décret sous l'empire duquel fonctionne ce Ministère lui conférait la gestion des Forces Armées d'Haïti et des services techniquement déconcentrés, tels que : l'Inspection Générale des Zones Frontalières (IGZF), le Service d'Intelligence National (SIN), le Centre d'Information et de Coordination Conjointe (CICC). Chacune de ces entités, conformément à la Loi était placée sous l'autorité d'un Officier des FAD'H. Suite aux événements du 7 février 1996 le Ministère de la Défense est éliminé de la nomenclature administrative du pays. Pourtant, il n'a jamais été totalement absent. A la faveur du récent remaniement du Cabinet Ministériel, il connaît un net retour. De notre vigilance à tous dépend en effet la préservation des institutions régaliennes de l'Etat.

Il faut pour cela, rompre avec les errements actuels et modifier les comportements. Il est particulièrement opportun de donner, aujourd'hui, de nouvelles occasions au Ministère de la Défense de s'épanouir. Aussi, serait-il tout à fait concevable d'envisager au Ministère de la Défense des fonctions de renseignements, de contrôle et de surveillance des zones frontalières, terrestres, maritimes et aériennes par un rattachement direct à ses Directions de Défense Civile et de Renseignements Généraux. Dans cet ordre d'idées, il importe de souligner que la Loi organique du Ministère de la Défense a été révisée de façon déterminante à modifier ces rapports.

Réactivation du Ministère de la Défense

Le rétablissement du Ministère de la Défense au nombre des Ministères et Secrétaireries d'Etat participe de la volonté manifeste du Gouvernement MARTELLY-LAMOTHE d'orienter son système de défense, avant tout, dans le souci de mettre le Ministère de la Défense au service la nation. Dans cet ordre de fait, l'actuel Gouvernement a le mérite d'avoir comblé cette lacune.

Mission

Conformément au Décret modifié à plusieurs reprises et toujours en vigueur, le Ministère de la Défense est l'organisme central ayant pour mission l'exécution et la conduite de la politique définie par le Pouvoir Exécutif en ce qui a trait à la défense nationale.

Attributions

Les attributions du Ministère de la Défense, dans le cadre de sa mission sont les suivantes :

- assurer la défense et la sécurité nationale;
- participer au maintien de la paix sur tout le territoire de la République;
- veiller, de concert avec les autres organismes concernés à l'exécution des Lois et mesures prises par le Pouvoir Exécutif en vue de garantir la sécurité intérieure et extérieure de l'État;
- participer à l'élaboration et à la coordination des mesures à prendre en cas de guerre, troubles civils ou en cas de catastrophes naturelles;
- veiller au développement, à la modernisation et à l'entretien des infrastructures militaires et des sites stratégiques du pays;
- assurer en tout lieu, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression, la défense, la sécurité et l'intégrité matérielle du territoire ainsi que la protection physique de la population;
- pourvoir au respect des lois, mesures, alliances, conventions, accords, traités et autres instruments juridiques relatifs à la défense et à la sécurité nationale;
- Superviser le fonctionnement des institutions et services se rattachant aux Forces Armées;
- assumer le contrôle de tout ce qui a trait à la fabrication, l'achat, la vente, la distribution des armes à feu, munitions et explosifs sur le territoire national conformément à la Loi;
- établir des cartes militaires de la République;
- élaborer et superviser la politique de formation et d'éducation professionnelles des membres des Forces Armées;
- participer à l'élaboration du plan national de lutte contre les trafics illicites, la piraterie et le terrorisme dans le cadre des accords, traités et conventions relatifs à la coopération internationale en la matière;
- délivrer s'il y a lieu, les permis de construire dans le voisinage d'un ouvrage à caractère militaire;
- contrôler l'acquisition, l'importation, l'exportation ainsi que l'utilisation de l'équipement et du matériel militaire;
- collecter et gérer dans le cadre de la loi toutes les informations relatives à la sécurité intérieure et extérieure de l'État;
- coordonner la participation de l'Armée aux tâches de développement;

- établir toutes mesures tendant à garantir la sécurité et la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes et en assurer l'exécution;
- gérer les décorations militaires;
- planifier, organiser et coordonner les activités du Service militaire et du Service Civique Mixte Obligatoire;
- veiller au contrôle et à l'opérationnalisation des allocations de fréquences radiotélévision en matière de télécommunications sur tout le territoire de la République dans l'intérêt de la sécurité nationale;
- contrôler conjointement avec les Ministères et organismes concernés le fonctionnement des agences privées de sécurité, des stations de radio et télé diffusion, des hôtels et casinos et les institutions de jeux de hasard;
- exercer toutes autres attributions découlant de sa mission en conformité avec la Constitution et la Loi.

Ordre Juridique du Ministère

Le Ministère de la Défense comprend les Services Centraux et les Services Extérieurs. Les deux ordres de Services, centraux et extérieurs, relèvent de l'autorité du Ministre.

Les Services Centraux comprennent : le Cabinet Particulier du Ministre, les Directions Techniques et les Unités techniquement déconcentrées qui ne sont pas encore véritablement opérationnels.

La Direction Générale joue un rôle de coordination, de contrôle et de liaison entre toutes les activités des Directions et des Services extérieurs.

Cadre légal et institutionnel

Un nouveau cadre légal et institutionnel demeure indispensable pour la mise en œuvre effective du Plan d'Action du Ministère de la Défense. Vu la somme d'innovations à considérer dans ce domaine, compte tenu des nouvelles exigences de la Constitution et des instruments juridiques, le Plan d'Action du Ministère de la Défense se borne à indiquer les grandes lignes des actions à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs désirés.

Vision du Ministère

N'ayant pas de visées hégémoniques ni d'ennemis déclarés dans son environnement géographique immédiat mais devant répondre à de grands problèmes et grands défis auxquels font face presque tous les Etats notamment la maîtrise de leur frontière, la

protection de leur population contre les catastrophes naturelles et/ou provoquées, la lutte contre le crime transnational organisé et les attaques terroristes dans tous ses aspects, l'Etat haïtien à travers le Ministère de la Défense projette une « Vision Moderne, Adaptée et Réaliste de la défense de son territoire » qui se définit comme suit :

- ***La Vision de l'Etat haïtien de sa défense, est d'assurer en tout temps et en tout lieu la sécurité de la population et le contrôle effectif du territoire dans tous ses aspects et dans toutes les dimensions de la vie nationale.***

Axes d'orientation stratégiques

Compte tenu de la Nouvelle vision cinq principaux Axes stratégiques sont définis en vue de constituer un Bouclier de Défense Civile capable d'apporter des réponses nationales effectives et efficaces par le contrôle du territoire et par la protection de la population contre toutes formes de menaces naturelles et/ou provoquées. Ces cinq principaux Axes stratégiques sont les suivants:

- 1. Défense de l'intégrité du territoire par le contrôle des frontières terrestre, maritime et aérienne**
- 2. Lutte contre le Crime Transnational Organisé**
- 3. Lutte contre le terrorisme et le cyber terrorisme**
- 4. Protection de la population contre toutes sortes d'agression et de tous types de catastrophes naturelles et/ou provoquées**
- 5. Protection de l'environnement contre toutes sortes de risques et menaces (par la surveillance des forêts, des zones réservées, des bassins versants, des mangroves et d'exploitations minières)**

Eu égard à la conjoncture et à l'Approche Basée sur la Défense Civile la Protection de la Population est en principe l'Axe principal autour duquel s'articulera les actions du Ministère

Présentation du Plan d'action du Ministère de la Défense (2013-2016)

Le Plan d'Action du Ministère de la Défense rassemble une série d'activités en cours et à entreprendre regroupés en thèmes prioritaires. Ils sont, à leur tour répartis en cinq (5) composantes définies comme étant « *Les Grands Chantiers de la Défense* » qui délimitent le champ opérationnel des programmes et projets à venir. A savoir :

- Corps du Génie
- Service Civique Mixte Obligatoire
- Gare Environnementale (Garde forestière)
- Unité Médico-Sanitaire
- Garde frontalière

Ce plan représente un guide. Il vise une prise en charge de la défense civile par la mise en place des structures ci-dessus mentionnées. Il offre donc un cadre stratégique d'actions qui fixe pour les trois (3) prochaines années les enjeux à résoudre et les mesures à promouvoir en termes :

- de défense et sécurité nationale ;
- de renforcement des infrastructures sanitaires ;
- de lutte contre la dégradation de l'environnement dans les zones maritimes et côtières ;
- de lutte contre les trafics illicites, la piraterie et le terrorisme dans le cadre des Accords, Traités et Conventions relatifs à la coopération internationale en la matière ;
- de participation au façonnement du citoyen haïtien par sa formation aux valeurs civiques, morales, patriotiques, environnementales et militaires ;
- de préparation des jeunes à toute action éventuelle dans le cadre des plans de secours et d'aide aux populations en cas de cyclone, inondation et tous autres désastres ;
- de réinsertion sociale des jeunes en situation d'échec scolaire ;
- d'organisation de la défense civile dans ses principales dimensions que sont la prévention, la préparation des interventions médico-sanitaire, les réponses appropriées aux catastrophes naturelles et/ou provoquées ;
- de surveillance des frontières, forêts, mangroves et autres aires protégées de la République dans l'environnement immédiat de ses frontières ;
- de contrôle de toutes activités jugées suspectes à tous les points de franchissement et sur tout le long de la frontière terrestre, dans la mer territoriale et la Zone Économique Exclusive (ZEE) et l'espace aérien;

- d'inspection et d'entretien des lignes et bornes de la frontière terrestre ;
- de participation aux travaux communautaires ;
- de participation active dans l'amélioration de la qualité de l'environnement principalement dans le reboisement et l'aménagement des bassins versants ;
- de coordination des activités des Gardes forestiers s'occupant des sites et aires protégées ;
- d'élaboration d'un cadre stratégique et d'un cadre opérationnel de défense civile.

Cadre opérationnel

Le cadre opérationnel du plan met l'emphase sur un ensemble d'initiatives à promouvoir et s'organise autour des cinq (5) axes prioritaires présentés dans le Plan d'Action du Ministère de la Défense.

L'élaboration du plan témoigne de la volonté du Ministre de trouver des réponses rationnelles et durables aux différents problèmes de défense du pays. Il est donc destiné à offrir un cadre général permettant d'orienter les différentes interventions à effectuer dans le domaine de la défense.

Stratégie de mise en œuvre

La réalisation du Plan d'Action triennal du Ministère de la Défense nécessitera l'établissement d'un partenariat responsable entre le Bureau du Premier Ministre, les Ministères de l'Economie et des Finances, de la Planification et de la Coopération Externe, de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, chacun en ce qui le concerne.

Dans ce cadre de vue, il est proposé sous la coordination du Bureau du Premier Ministre, la création d'un comité de suivi formé des représentants du Bureau du Premier Ministre, du Ministère de la Défense, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe pour tenir régulièrement informé le Gouvernement de l'état d'avancement des activités, faire des recommandations pour en optimiser l'impact et, le cas échéant, proposer des solutions aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre.

Approche Basée sur la Défense Civile (ABDC)

Dans le contexte de la nouvelle vision de la défense, l'Approche Basée sur la Défense Civile (ABDC) que privilégie et prône le Ministère en matière de défense consiste dans l'établissement d'un ensemble de dispositifs stratégiques et dans la définition de projets de survie et de protection de la population ou du territoire en cas de sinistres graves.

L'Approche Basée sur la Défense Civile (ABDC) intervient dans deux grands domaines ou champs de la défense:

- **La sécurité générale** qui consiste à prendre en compte les menaces mettant en cause la souveraineté nationale et la continuité de l'Etat à travers l'Action gouvernementale. Il s'agit essentiellement de désordres graves sur le territoire national, avec ou sans interventions extérieures (émeutes, terrorisme, révoltes...). La sécurité générale concerne :
 - La sécurité des pouvoirs publics et des administrations,
 - L'ordre public et la sécurité générale du territoire national,
 - La protection des installations civiles indispensables à la vie de la population.

- **La sécurité civile** spécifiquement concerne les risques dont il faut prendre en compte afin d'assurer la protection effective des populations en leur apportant des secours d'urgence. Ces risques peuvent être :
 - naturels (inondations, feux de forêt, tempêtes, séismes, glissements de terrain, éboulement),
 - technologiques (accidents industriels, chimiques)
 - environnementaux (pollution accidentelle ou provoquée...),
 - sanitaires (épidémies frappant les personnes ou les animaux...)
 - ou accidentels de grande ampleur (naufrage de bateaux ou de voiliers, chutes d'avions, éboulement de mines de sable, accidents de la circulation...).

Missions de la Défense Civile

La Défense civile en tant que principal axe d'intervention du Plan d'Action 2013-2016, concourt à l'accomplissement des Missions suivantes:

- Constituer sur la base de l'organisation d'un service civique mixte obligatoire, une force de réserve de citoyens formés, capables d'intervenir en renfort, pour soutenir les efforts des différents organismes centraux déconcentrés ou décentralisés de l'État lors de catastrophes affectant la population civile;
- Pourvoir à la sécurité des institutions publiques ;
- Assurer la protection de l'économie, des ressources vitales de la nation et des patrimoines nationaux ;
- Protéger les organismes, installations ou moyens civils qui conditionnent le maintien des activités indispensables de la population ;
- Prendre en matière de sécurité civile les mesures de prévention et de secours pour protéger en toute circonstance la population ;
- Instruire la population civile sur les protocoles de survie et de protection en cas de catastrophes ;
- Assurer les tâches de service public ou de mesures d'ordre à l'égard de la population civile, en cas de catastrophes ou de situations d'urgence notamment en renforçant les moyens destinés à la défense civile du territoire.

1.1. Objectifs stratégiques

La Défense civile en tant que principal axe d'intervention du Plan d'Action triennal 2013-2016, comprend deux grands Objectifs stratégiques :

- Prévenir ou réduire l'impact des risques ou de toute menace non armée internes et externes sur la vie de la population et l'intégrité du territoire. .
- Adopter des mesures de types administratifs, coordonner des actions ou prendre part à des opérations ou interventions conjointes avec d'autres ministères, destinées à secourir les populations sur l'ensemble du territoire face aux catastrophes naturelles, sanitaires, humanitaires, etc.

Les Grands Chantiers

Composante 1 : Le Corps du Génie

Mise en contexte

Conformément au décret de 1958, il a été créé le Corps du Génie. Cependant ce corps s'est éclipsé également avec l'institution militaire en 1994.

La réactivation du Ministère de la Défense par le Président de la République a automatiquement placé le Corps du Génie au centre de la politique de défense comme un des instruments indispensables dans la mise en œuvre des politiques publiques de défense. Il l'est également par rapport aux nouvelles données en matière de défense qui veulent pour postulats que les Etats n'ont pas de visée hégémonique ni d'ennemis déclarés.

C'est dans ce contexte que se situe la place privilégiée accordée au Corps du Génie dans les Grands Chantiers de la Défense selon la nouvelle vision.

Justification

Le génie militaire désigne l'art de la construction des ouvrages militaires, mais également la technique de maintien de l'infrastructure de communication. Qu'il concerne la construction d'ouvrages de protection, de fortifications, de tranchées ou, d'une manière générale, l'aménagement du terrain, il est étroitement associé à l'ingénierie en bâtiment et travaux publics.

« Arme savante », le génie militaire a été à l'origine de nombreuses découvertes qui ont connu des applications civiles (aérostation, télégraphie, chemin de fer, bétons spéciaux...). Il perpétue aujourd'hui son savoir-faire dans le domaine de la construction et de l'infrastructure mais également dans le déminage, les techniques de traitement de l'eau, l'électromécanique, l'aide au franchissement, la cartographie, la défense nucléaire, biologique et chimique, le secours aux populations...

Arme de l'aménagement du terrain, spécialiste de la conception et de la réalisation des infrastructures des armées, le génie militaire vient tout droit de la première urgence qui s'est imposée pour la survie de la population : aménager le site, construire pour s'abriter, se protéger ou attaquer. L'abri, la motte, le donjon de pierre, le château fort précéderont les enceintes des villes, puis le bastion qui transformera pour des siècles le visage des fortifications.

Le génie militaire a su s'adapter à toutes les situations, ce qui lui a permis de répondre en toutes circonstances aux nouveaux concepts d'emploi des forces armées. Les conflits déclenchés dans les Balkans au cours des années 90 ont montré le rôle indéniable des

hommes du génie, ou sapeurs, toutes nationalités confondues: déminage de zones, neutralisation d'engins explosifs, reconstruction de ponts, réhabilitation d'infrastructures, recueil de populations déplacées lors des conflits.

Compte tenu des nombreux défis d'ordre social, environnemental, économique et de la vulnérabilité de la République d'Haïti sujette à des catastrophes naturelles telles le dernier séisme du 12 Janvier 2010 qui a coûté la vie à tant de citoyens et de citoyennes, il est créé pour des raisons de souveraineté nationale un corps capable de faire face aux différentes catastrophes.

Mission

Le Corps du Génie a pour mission:

- Adapter et réaliser les infrastructures de types militaires, de directions et services du Ministère de la Défense ;
- Entretien et administrer le domaine immobilier de la Défense ;
- Entretien et administrer, si besoin nécessaire, le parc automobile de l'Etat.
- Apporter conseil, assistance et expertise à tous les niveaux du commandement dans la préparation et l'exécution des opérations d'infrastructure ;
- Participer à la réalisation et au renforcement des codes de construction et assister l'Etat central et les collectivités territoriales dans la construction ou la réhabilitation d'infrastructures publiques ou sociales ;
- Participer aux efforts de reconstruction nationale;
- Assurer la protection des personnes et des biens en cas de désastres naturels et/ou provoqués, de menaces graves internes et/ou externes;
- Participer activement à la gestion des risques, désastres et de catastrophes naturelles ;
- Appuyer techniquement les forces militaires et aider à leur déploiement.

Objectifs du programme

- Mettre en place la première compagnie ou Unité d'Opérations du Corps du Génie ;
- Doter l'Unité d'équipements, de matériels adéquats et de ressources humaines afin de pouvoir opérer selon sa mission ;

Résultats attendus du programme

- Augmentation de la protection de la population;
- Fiabilité de l'assistance aux victimes en cas de catastrophes;

- Célérité dans les interventions des équipes du Corps du Génie;
- Meilleure accessibilité des zones rurales en raison des travaux de créations et de réparations des routes vicinales;
- Renforcement des appuis aux travaux communautaires

Organisation

Le Corps du Génie est organisé comme suit :

1. La Direction d'Ingénierie, de Construction et des Travaux Publics
2. La Direction de l'Environnement et de la Santé publique
3. La Direction de la Sécurité en Construction et du Service des Contrats
4. La Direction des Opérations et des Programmes Militaires
5. La Direction des Recherches, du Développement et des Mines
6. La Direction Administrative et des Ressources Humaines.

I.- Division de l'Infrastructure.

Elle couvre le territoire national et est composée :

- d'Ingénieurs militaires en bâtiment et travaux publics,
- d'architectes, de conducteurs de travaux,
- de personnels civils, des ingénieurs mécaniques, électroniques et de laboratoires
- et des techniciens supérieurs d'études et de fabrication.

Le service technique des bâtiments, fortifications et travaux -- bureau d'études centrales de la composante infrastructure du génie – est un organisme intervenant plus particulièrement dans les techniques d'infrastructures nécessaires aux armées et des bâtiments publics, dans le cadre du stationnement des forces en temps de paix comme en opération, mais également dans la sécurité des champs et des stands de tir, les moyens de communication et la documentation technique. Ainsi, ce service mène des études sur la protection contre la foudre d'installations de télécommunications des armées, sur des stations d'épuration des eaux et des stations de désintoxication ou encore réalise le schéma directeur des installations militaires à haute et à basse tension.

II.- Division des Secours aux Populations

Cette division comprend:

- ⇒ **Les Unités d'Intervention de la Défense Civile.** Grâce aux engins de la construction dont il dispose, le Corps du Génie participe en support à la Direction de la Protection Civile dans la protection de la population lors des catastrophes naturelles et ou provoquées. Elles interviennent face aux risques majeurs pour protéger les populations en temps de paix, de crise ou de guerre. Elles viennent

en appui au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique en cas de catastrophes naturelles pour les besoins de la sécurité civile. Elles serviront également à la cellule d'urgence du ministère des Affaires étrangères dans le cadre des services à l'étranger.

Les Unités d'Intervention de la Défense Civile interviendront également:

- lors d'un séisme ou d'un effondrement d'immeubles à l'aide des détachements aéromobiles spécialisés ;
- lors d'un accident chimique ou radiologique, elles évaluent les risques, balisent les zones d'actions contaminées ;
- en cas de sinistres, elles créent des structures médicales légères permettant d'assurer la médicalisation des populations sinistrées ;
- dans la mise en œuvre et la gestion des mesures de quarantaine sanitaire ;
- lors des contaminations de toutes sortes, elles arment des modules de décontamination pré-hospitalière dont la mission est de décontaminer les victimes d'une catastrophe d'origine chimique ou radiologique avant leur prise en charge par une structure hospitalière ;
- dans la mise en œuvre du matériel de traitement de l'eau permettant d'approvisionner des populations en eau potable.

III. Division des Missions d'Intervention

Cette Division regroupe des Unités à différentes spécialités:

- Des unités d'intervention en cas d'attaque terroriste et prise d'otage collectif. Elles seront supportées par des blindés légers ;
- Des unités d'intervention mécanisée d'aide au déploiement et de franchissement ;
- Une unité d'intervention en cas de menaces nucléaire, biologique, chimique.

Dans le domaine d'intervention sur le terrain, la mission du génie est double : l'appui aux opérations et l'aide au déploiement. Ainsi, la construction de bases et de dépôts, la restauration des conditions de vie (approvisionnement en eau et en énergie électrique), le rétablissement des infrastructures (ponts, pistes aériennes, réseaux électriques et téléphoniques...) ou la dépollution de zones (consistant à déminer une zone et la nettoyer de toutes munitions non explosées) font partie de ses missions traditionnelles.

Enfin, en temps de stabilité sans menaces venant de l'intérieur et ou de l'extérieur, le Corps du Génie interviendra lors de catastrophes naturelles pour restaurer les voies de communication et déblayer les zones d'intervention des secours. Il pourra aussi être

engagé dans des missions de type humanitaire telles que l'accueil de réfugiés ou de populations déplacées et le déminage de zones d'habitation et de travail.

IV. Effectif

Le Corps du Génie est un corps spécialisé. Les membres seront des Architectes, des Ingénieurs, des Topographes, des Mineurs, des Ingénieurs –Mécaniciens, des Mécaniciens, des Ingénieurs- Electriciens, des Ingénieurs Electro-Mécaniciens, des Charpentiers, des Plombiers, des Menuisiers, des Peintres et tous techniciens de Génie. L'effectif global sera environ de 180 personnes au moins qui couvrira deux ou trois Départements.

V. Stratégie de mise en œuvre

La quasi-totalité du personnel actuel du Corps du génie n'est plus apte à reprendre le service. Par conséquent, de nouveaux cadres s'avèrent nécessaires. Pour cela, des membres seront formés tant à l'étranger que sur le sol national. Un recrutement local se fera parmi les architectes et ingénieurs en disponibilité augmentés d'autres ingénieurs et architectes recrutés sur place. Ils seront déployés d'abord dans les Départements les plus vulnérables.

Une structure de coordination hiérarchisée doit être mise en place afin de préparer l'arrivée des premiers techniciens du Génie en formation en Equateur au mois de Septembre 2013. Cette structure sera formée d'un Coordonnateur, d'un Assistant et d'un Staff opérationnel. Suivront au besoin, une direction de coordination des Régions et les Directeurs Techniques seront nommés au fur et à mesure que le personnel et les moyens seront disponibles.

VI- L'École Supérieure d'Application (ESA)

L'École Supérieure d'Application du génie est créée en vue de pourvoir à la formation des membres du Corps du Génie. Elle a pour mission de former les personnels aux métiers et à la culture d'arme du génie, mais aussi les personnels de la Défense et d'autres ministères ainsi que les membres de la garde environnementale et frontalière.

Dans le domaine de l'infrastructure, l'École Supérieure d'Application forme des ingénieurs et des techniciens qui, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique et de la maîtrise d'œuvre. Les disciplines enseignées recouvrent l'ensemble des sciences du génie. Le tout est complété par la connaissance des règles de marché public et d'administration et par une formation opérationnelle afin de donner à l'ingénieur la meilleure aptitude à remplir sa mission.

VII. Moyens du Corps du Génie

Pour assurer l'ensemble de ses missions, le Corps du Génie dispose de nombreux matériels. Ajoutés aux matériels de la construction, dans le domaine du franchissement, des ponts flottants motorisés sont nécessaires. Il doit aussi être muni de matériels pour le traitement des eaux dont une unité mobile de traitement de l'eau sera mise en place. Ces dispositifs permettent d'agir sur toutes les eaux contaminées, à l'exception des contaminations radioactives.

Les Grands Chantiers

Composante 2 : Le Service Civique Mixte Obligatoire

I. Contexte général

Haïti a une population à structure jeune. Les jeunes de la tranche d'âge située entre 15 et 30 ans seront au nombre de 3 181 943 en 2015 et représenteront 29 % du total de la population haïtienne selon les projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) dans sa publication intitulée « Tendances et Perspectives de la Population d'Haïti, parue en février 2009. D'après les mêmes données de l'IHSI, l'âge moyen de la population haïtienne est de 25 ans et l'âge médian de 21 ans. Chaque année, Haïti accueille deux cent mille 200 000 nouveaux jeunes âgés de 15 à 24 ans.¹ Sur chaque dix jeunes résidant en ville plus de six se retrouvent en 2003 dans le département de l'Ouest, une situation qui met en exergue le degré de concentration des services de toute sorte (infrastructures scolaires, opportunités d'emplois, infrastructures sanitaires, etc.) dans les zones urbaines de l'Ouest, dominées en grande partie par l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. L'existence souvent imaginaire de telles opportunités fait miroiter aux yeux des jeunes du reste du pays l'envie ou la nécessité de venir s'installer dans l'aire métropolitaine où ils pensent pouvoir satisfaire plus rapidement leurs besoins. Cet espoir, le plus souvent, se solde par un échec les conduisant droit vers la délinquance juvénile avec tous ses corollaires : la drogue, la prostitution, le vol etc. dont d'ailleurs est victime la plus grande métropole du pays.

L'environnement socioculturel haïtien s'est progressivement déstructuré, notamment en raison de l'affaiblissement constant de la cellule sociale de base : la famille. Les jeunes sont délaissés au gré de tous les courants de pensée qui sont véhiculés sans aucun contrôle dans les médias et les NTIC. Ils n'ont plus le temps de se cultiver à travers les activités éducatives et culturelles développées au sein des associations, des clubs et des mouvements de jeunesse.

Une situation aggravée par le séisme du 12 janvier 2010, événement qui provoqua la mort d'environ 300. 000 personnes et la destruction d'un nombre assez élevé de maisons, particulièrement dans les départements de l'Ouest, du Sud-Est et des Nippes (moins touchés). De nouveaux besoins liés à la reconstruction et au relèvement national sont donc créés.

C'est dans ce contexte de précarité multiforme et de grande bouleverse sociétale reflétant l'inorganisation et l'impréparation de nos organes d'intervention stratégique que le Gouvernement a décidé de réhabiliter le Ministère de la Défense dont l'une des principales missions est la mise en place d'un système national de défense qui intègre

¹UNFPA, La Jeunesse en chiffre, Port-au-Prince, 2010

nos institutions et l'ensemble des citoyens. La mise en place du programme de service civique mixte obligatoire va constituer un des premiers axes d'action du Ministère qui entend faire de chaque citoyen haïtien, quelque soit sa sphère d'activité, un patriote avisé, un défenseur national.

II. Justification

La mise en place de ce programme se justifie par ce devoir d'action de l'Etat en réponse aux exigences constitutionnelles et sociales, à la dimension aujourd'hui globale de la question de la défense et la disponibilité manifeste des jeunes à participer au processus de développement national.

2.1. L'évolution de la défense

Les crises multidimensionnelles qui secouent la société ; la nécessité de forger les instruments de réhabilitation de l'État ; l'urgence d'une responsabilisation de l'État face à l'échec des institutions de socialisation ; un ensemble de préoccupations légales, politiques, démographiques, sociales, économiques, culturelles, écologiques qui justifient l'institutionnalisation du Service Civique dans le pays. Il s'agit d'un devoir constitutionnel de trouver les moyens de mise en application de cet impératif. La mise en application de telle directive ne relève pas de l'initiative du citoyen. C'est à l'État qu'il incombe de prendre les mesures afin de rendre opérationnel ce Service en tenant compte de la nécessité de préparer les jeunes à participer à la défense nationale et à la réorganisation de la nouvelle force armée ; de les doter de compétences pour les rendre aptes à intervenir en cas de catastrophes naturelles et également de la nécessité d'un brassage de la société.

2.2. La défense aujourd'hui est beaucoup plus que militaire

La défense a connu, au cours des siècles, des acceptions de plus en plus larges et diversifiées. Désormais, elle recouvre des domaines d'intervention qui s'étendent au-delà des engagements militaires. La défense se fait globale parce qu'elle est armée, civile, économique et culturelle.

De concert avec le Ministère, la défense civile est assurée principalement par les sapeurs pompiers, les agents de la protection civile, la police nationale, les ministères et organisations de la santé, du secteur des transports et des communications, pour la prévention et la protection contre les risques de toute nature (incendies, inondations, séismes, cyclones, risques écologiques) autant sur le plan national qu'international.

La défense économique ressort du domaine des Douanes, de la surveillance du territoire, des organes chargés de réglementer la compétition et la sécurité économique, sorte « d'intelligence économique » visant à favoriser la production et la circulation des ressources, à améliorer la compétitivité nationale dans une économie

mondialisée, à protéger les bases de données et les transferts technologiques, à lutter contre l'exploitation illicite des brevets, la désinformation informatique et les contrefaçons.

La défense culturelle participe au rayonnement et la manifestation de « l'exception culturelle » par des structures et des programmes spécifiques. La défense repose désormais sur la formation de l'esprit civique, sur la solidarité et la cohésion sociale qui concernent l'ensemble des citoyens et relèvent de leur éducation dès l'école.

2.3. La volonté manifeste de participation des jeunes

Mus par le souci de participer, les jeunes ont transcendé les clivages et s'organisent pour marquer leur nette disposition à s'impliquer, à travers des créneaux démocratiques, dans le processus du changement économique et social. 1986, aura consacré l'éclosion d'un vaste mouvement associatif des jeunes qui va prendre corps sur l'ensemble du territoire. Plus près de nous, à l'occasion du séisme du 12 janvier 2010, dans un élan participatif empreint d'humanisme, la jeunesse de la zone métropolitaine et des autres régions touchées, s'est spontanément et volontairement mis à contribution dans la sauvegarde de nombreuses vies. Et récemment, la victoire à travers les urnes du Président Michel Joseph MARTELLY le 20 mars 2011 est à mettre à l'actif des jeunes qui ont, à leur manière, répondu à l'appel au changement qui implique naturellement l'amélioration de leurs conditions de vie.

III. Impact escompté

Au terme de ce programme, le Ministère de la Défense parvient à contribuer de manière significative à la réduction du niveau de vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles et risques de toutes sortes, à travers un système d'intervention coordonnée axé sur la participation et l'engagement des jeunes comme facteurs déterminants de consolidation de l'Etat-Nation, en vue d'un développement national inscrit dans la durabilité.

IV. Objectifs généraux

- ⇒ Favoriser la participation de plus de **deux mille (2000) jeunes des 10 départements géographiques**, à titre bénévole ou volontaire, dans la mise en place d'un cadre national opérationnel de défense qui vise la valorisation des patrimoines tangibles et intangibles, la protection environnementale et écologique, l'augmentation des ressources humaines qualifiées, ainsi que la valorisation du service communautaire utilitaire.

- ⇒ Harmoniser les rapports de l'État avec la population en encadrant les jeunes, en les responsabilisant, en leur inculquant les valeurs civiques et leur offrant

l'occasion d'être utile à leur communauté et en les rendant fiers de leur identité Haïtienne, conformément aux dispositions relatives au service civique.

II. Objectifs spécifiques

- ⇒ Former, pendant une session de **vingt-quatre (24) jours consécutifs, en internat, deux mille (2000) jeunes, soit 200 par département**, en matière civique en leur inculquant également les premières notions de la discipline militaire et de la gestion des urgences, de manière à les intégrer dans le système national de défense citoyenne.
- ⇒ **Offrir aux deux mille (2000) jeunes** réussissant le cursus de formation civique et militaire l'occasion d'apprendre, **pendant trois mois**, un métier dans les secteurs les plus porteurs d'opportunités, eu égard aux objectifs de refondation et de reconstruction nationale poursuivis par l'Etat, suite aux événements tragiques du 12 janvier 2010.
- ⇒ Mettre en place un dispositif cohérent et adapté qui favorise l'accomplissement, **pendant un mois (30 jours)**, par les deux mille jeunes volontaires ou engagés, de missions d'intérêt général avérées prioritaires pour la Nation, auprès d'institutions ou organisations à but non lucratif ou reconnues d'utilité publique.
- ⇒ D'ici à la fin du présent exercice fiscal, proposer aux instances législatives, sur la base d'une évaluation analytique de cette initiative expérimentale, **le projet de Loi portant organisation et fonctionnement du Service Civique Mixte Obligatoire**, en guise de mesure d'application des dispositions constitutionnelles régissant la matière.

VI. Résultats attendus

La mise en œuvre de ce programme devra déboucher sur des réalisations probantes qui permettront de juger de la pertinence des actions engagées. A ce compte, le Ministère de la Défense s'attend aux résultats suivants :

- ⇒ 2000 mille jeunes issus des 10 départements géographiques sont formés en matière civique et sont suffisamment sensibilisés sur les questions relevant du pays et de la discipline militaire pour se mettre bénévolement au service de leurs concitoyens et de leur communauté.

- ⇒ 2000 jeunes s'approprient un métier selon leurs aptitudes et aspirations professionnelles et intègrent nos circuits de production.
- ⇒ Un dispositif d'encadrement du service bénévole des jeunes est mis en place. 2000 jeunes à travers les dix départements accomplissent des missions d'intérêt général qui favorisent la valorisation de leur formation et leur intégration sur les plans social, économique et culturel.
- ⇒ Un avant Projet de Loi portant organisation et fonctionnement du Service Civique Mixte Obligatoire est élaboré et soumis au Parlement, avant la fin de l'exercice

VII. Public-cible : Bénéficiaires

Le programme vise la participation des jeunes des deux sexes au niveau national. L'effectif total des participants pour les dix départements s'élève à 2000 par cycle de formation, à raison de 200 par département. La participation au cycle de formation ne se fait qu'une seule fois. Aucun participant ne peut y prendre part une seconde fois. A la fin du cycle, plus précisément après avoir accompli le service civique, les participants reçoivent un certificat d'accomplissement du Service Civique délivré par le Ministère de la Défense. Un document qui leur accorde la priorité dans tout processus de recrutement dans la Fonction publique ou à l'Université d'Etat d'Haïti, tout en tenant compte naturellement des niveaux de compétence ou de qualification.

Pour accéder au programme de service civique, les jeunes doivent répondre aux critères suivants :

- Etre haïtien, âgé de **16 à 24 ans**
- N'être détenteur d'aucun diplôme
- Etre sans emploi
- Jouir d'une bonne santé physique et mentale
- Etre disposé à offrir ses services dans les domaines ou lieux déterminés par les responsables du programme
- Signer un accord d'engagement volontaire avec les responsables du programme
- Etre disponible pour répondre à toute convocation émanée des responsables, surtout en cas de catastrophe;
- Etre membres d'une Association ou mouvement de jeunesse au niveau local

IX. Quelques éléments stratégiques

La Constitution de 1987 crée le Service Civique comme instrument de cohésion, de mixité et participation sociale des jeunes aux grands chantiers de protection, de défense et de développement. Les diverses initiatives prises au sein de l'Etat en vue de sa mise en place effective n'ont pas abouti. On dirait que la société n'était pas encore en mesure

de s'approprier ce levier. Cette même Constitution fait obligation à chaque citoyen de se mettre au service de sa patrie. Sommes-nous en mesure aujourd'hui d'y répondre in extenso ? Vu notre situation budgétaire et les priorités sans nombre auxquelles le pays fait face, on dirait non, mais quoi faire, car la nécessité d'une mobilisation nationale pour la défense citoyenne et le développement est plus qu'évidente !

En réponse à cette question, le Ministère de la Défense qui a l'entière responsabilité de préparer les jeunes à toute action éventuelle dans le cadre des plans de secours et d'aide à la population en cas de cyclones, inondations et autres désastres, envisage d'inscrire cette expérience dans une dynamique de volontariat et se servir de ses enseignements pour proposer à la nation un projet de Loi qui cadre avec les exigences constitutionnelles. Aussi entreprendra-t-il:

- ⇒ la recherche constante de synergie avec les Institutions du secteur public et de la société civile ;
- ⇒ l'évaluation des actions antérieures entreprises au sein de l'Etat dans ce domaine aux fins d'en apprendre les leçons dictées par la réalité des faits, des évènements et des circonstances;
- ⇒ l'Implication des jeunes à toutes les phases du programme : de la conception à l'évaluation ;
- ⇒ la consultation des institutions publiques ainsi des acteurs et opérateurs bénévoles afin d'identifier et de définir les champs de missions des volontaires ou engagés.
- ⇒ l'établissement de canaux de communication intense et participative avec le grand public qui doit pouvoir apporter sa contribution à la réussite du programme
- ⇒ l'établissement d'un partenariat portant sur le partage d'expériences avec des institutions ou Gouvernements ayant déjà passé par là.

X. Dimension du programme

Le Programme de Service Civique Mixte Obligatoire est conçu pour se réaliser simultanément dans les dix départements géographiques d'Haïti. Il est formé de trois projets dont la réalisation est subséquente.

Il s'agit du projet de formation civique et militaire incluant une étude de faisabilité en vue de la construction des dix centres régionaux de service civique, le projet de formation professionnelle et de service communautaire bénévole, enfin celui de l'élaboration de l'avant projet de Loi sur le service civique.

XI. Composantes du programme

1. Projet de formation civique et militaire

Description du projet

Le Ministère de la Défense procédera à la formation d'environ 2 000 jeunes. Appelés à servir leur communauté et à répondre aux urgences nationales, ces jeunes seront initiés à la discipline militaire et acquerront les compétences et habiletés nécessaires pour dynamiser le changement au niveau de leur localité en influençant de manière positive le comportement de leurs pairs. Outre les contenus notionnels du plan pédagogique, l'apprentissage de la vie commune, du vivre ensemble sur fond de mutualisation et de partage de connaissances sauront créer au sein des participants une ambiance de convivialité et de tolérance porteuse de motivation.

Cette formation de 200 heures se réalisera dans les dix départements géographiques et sera dispensée par des cadres aux compétences avérées dans les domaines civique et militaire, recrutés dans les régions. En attendant la construction de ses propres centres de formation, le Ministère de la Défense entend développer avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle un partenariat autour de l'utilisation des établissements publics.

Objectif général

- ⇒ Former, pendant une session de **vingt-quatre (24) jours consécutifs, en internat**, deux mille (2000) jeunes, soit 200 par département, en matière civique en leur inculquant également les premières notions de la discipline militaire et de la gestion des urgences, de manière à les rendre aptes à intégrer le système national de défense citoyenne.

Objectifs spécifiques

- ⇒ Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation civique et militaire, assorti de matériel pédagogique adapté qui prend en compte à la fois la finalité du programme et le niveau réel des participants ;
- ⇒ mettre en place un dispositif pédagogique et administratif appelé à assurer la gestion de la formation dans tous ses aspects ;
- ⇒ trouver un accommodement avec les partenaires au programme dont le MENFP pour l'exploitation de sites de formation existants ;
- ⇒ initier le processus d'études de faisabilité pour la **construction de dix (10) Centres Régionaux** de service civique dont un établissement par département.

Résultat attendu

- ⇒ 2000 mille jeunes issus des 10 départements géographiques sont formés en matière civique et sont suffisamment sensibilisés sur les questions relevant du patriotisme et de la discipline militaire pour se mettre bénévolement au service de leurs concitoyens et de la communauté.

Produits attendus

- ⇒ Un (1) programme de formation couvrant les composantes civique et militaire est élaboré et sert de cadre d'orientation thématique et pédagogique ;
- ⇒ Du matériel pédagogique (manuels, plaquettes, cours imprimés, audiovisuels, etc.) sont développés et rendus disponibles à l'usage des participants ;
- ⇒ un personnel technique et administratif rodé et suffisamment motivé pour accomplir la mission d'enseignement et d'accompagnement des jeunes ;
- ⇒ un accord de partenariat est conclu avec chacune des institutions partenaires, à la mise en œuvre du projet de formation, notamment le Ministère de l'Éducation Nationale et la Formation Professionnelle ;
- ⇒ Une étude de faisabilité en vue de la construction des centres régionaux de formation à l'échelle nationale est réalisée et rendue disponible.

Durée et Exploitation-Horaire

Les activités de formation se réaliseront en **une session de vingt-quatre (24) jours consécutifs**. Le Ministère, dans le souci de ne nuire à la scolarité des jeunes, tâchera au mieux d'exploiter **les périodes de vacance**. Le programme de formation déterminera la distribution horaire des interventions, en fonction de leur importance.

Orientations thématiques

Relativement à la nature du projet, la formation sera intégrale et touchera plusieurs aspects de la vie du jeune participant. La préservation de sa santé physique et mentale, son épanouissement social et culturel, sa connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'Etat, le renforcement de son sentiment d'appartenance, ainsi que de l'esprit de service sont autant d'éléments parmi d'autres devant intégrer les plans et programmes de formation, avec une emphase particulière sur les thématiques suivantes :

- Civisme,
- Secourisme et Premiers soins,
- activités physiques et sportives : Natation et la lutte contre la propagation des IST,

- la discipline militaire
- et l'Auto-défense

2. Projet de formation professionnelle et de Service communautaire bénévole

Description du projet

Le projet consiste à offrir aux jeunes volontaires l'opportunité de s'approprier un savoir-faire utilitaire dont le temps d'apprentissage s'échelonne sur une période de trois mois dans des filières jugées importantes pour le processus de reconstruction nationale. Cette formation intensive sera dispensée par les établissements régionaux du secteur professionnel connus pour la qualité de leur enseignement et la fiabilité de leur dispositif matériel de travaux pratiques. Au terme de la formation professionnelle, chaque jeune sera tenu de fournir à la collectivité un mois de service communautaire bénévole. Cette démarche a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre au jeune volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général. Au nom l'Etat haïtien, il appartiendra au Ministère de la Défense de décider de l'affectation du volontaire soit au service d'une institution publique ou d'une organisation de service communautaire d'intérêt public. Les champs de missions prioritaires demeurent ceux retenus par le Président de la République, tels : l'Environnement, l'Education, l'Etat de droit, l'Emploi et l'Energie.

Objectifs généraux

- ⇒ Offrir aux deux mille (2000) jeunes réussissant le cursus de formation civique et militaire l'occasion d'apprendre, **pendant trois mois**, un métier dans les secteurs les plus porteurs d'opportunités, eu égard aux objectifs de refondation et de reconstruction nationale poursuivis par l'Etat, suite aux évènements tragiques du 12 janvier 2010.
- ⇒ Mettre en place un dispositif cohérent et adapté qui favorise l'accomplissement, pendant un mois, par les deux mille jeunes volontaires ou engagés, auprès d'institutions ou organisations à but non lucratif ou reconnues d'Utilité publique, de missions d'intérêt général avérées prioritaires pour la Nation.

Objectifs spécifiques

- ⇒ Mettre en place un programme d'appui à la formation professionnelle des jeunes du programme de service civique
- ⇒ Constituer un réseau national de prestataires de formation professionnelle, capables de satisfaire aux exigences du programme de service civique.

- ⇒ Mettre en place le dispositif d'encadrement de suivi et certification des jeunes volontaires, en concertation avec les opérateurs de l'action communautaire bénévole des secteurs public et privé ;
- ⇒ Valoriser la formation des jeunes et leur offrir l'occasion de s'intégrer dans leur communauté respective.

Résultats escomptés

- ⇒ 2000 jeunes s'approprient un métier selon leurs aptitudes et aspirations professionnelles et intègrent nos circuits de production.
- ⇒ Un dispositif d'encadrement du service bénévole des jeunes est mis en place. 2000 jeunes à travers les départements accomplissent des missions d'intérêt public qui favorisent la valorisation de leur formation et leur intégration sur les plans social, économique et culturel.

Produits attendus

- ⇒ Un programme d'appui à la formation professionnelle des jeunes volontaires est élaboré et mis en œuvre ;
- ⇒ Un réseau national de prestataires de formation professionnelle est créé. Il est composé d'institutions crédibles et très compétentes dans le domaine de la formation ;
- ⇒ Le dispositif d'encadrement du bénévolat des jeunes est mis en place et rendu opérationnel pour les activités de suivi et de certification ;
- ⇒ Une meilleure compréhension des actions du Ministère par les opérateurs de l'action communautaire bénévole ;
- ⇒ Les jeunes comprennent mieux le sens de leur participation et sont plus motivés à intégrer le système national de défense citoyenne.

Publics- cibles et Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet de formation professionnelle sont :

Outre les 2000 jeunes considérés comme principaux bénéficiaires du projet, d'autres secteurs en profiteront également, il s'agit:

- ✓ Des Écoles professionnelles qualifiées des différentes zones d'exécution qui verront leur effectif se multiplier ;
- ✓ des populations locales qui assisteront à une amélioration significative de la productivité, générée par l'augmentation de la main d'œuvre qualifiée ;

- ✓ l'État qui, par l'entremise du Ministère de la Défense, accroîtra son influence sur les plans politique et social ;
- ✓ les partenaires de l'action communautaire bénévole – public et non public- qui auront la possibilité, dans le cadre de leurs interventions de compter sur de jeunes citoyens motivés, engagés et disciplinés ;

Durée

Les 2000 jeunes qui ont suivi la **session de formation civique et militaire** sont immédiatement intégrés au projet de formation professionnelle qui est prévue pour s'étendre sur **trois (3) mois**. Ils seront ensuite affectés à l'accomplissement, **pendant un mois** de tâches communautaires, auprès des institutions partenaires œuvrant dans le domaine de l'action communautaire.

Filières de formation

En référence à la vision du Chef de L'Etat exprimée dans le plan stratégique de développement national, dont la refondation sociale en est un pilier, le Ministère retient 4 filières de formation, à savoir :

- ✓ Les métiers de la construction dont la maçonnerie, la charpenterie, le ferrailage et le carrelage ;
- ✓ La mécanique générale: (entretien et maintenance d'engins mécaniques) ;
- ✓ l'information et l'internet : Les logiciels de base traitement de texte et tabulation, la navigation, les courriels et réseaux sociaux ;
- ✓ la coupe, couture et confection : confection de vêtements et accessoires, coupe et couture industrielles.

Critères de choix des établissements de formation professionnelle

Ces filières seront enseignées par des établissements publics ou non publics ayant satisfait aux critères et conditions ci-après énoncées :

- ⇒ Etre reconnu par les instances nationales compétentes ;
- ⇒ avoir au moins cinq années d'expériences dans l'enseignement de l'une ou l'ensemble des disciplines ou filières en question ;
- ⇒ disposer d'un personnel enseignant qualifié ;
- ⇒ disposer d'équipements et de matériels adéquats en état de fonctionnement pouvant garantir la bonne tenue des travaux pratiques ;
- ⇒ disposer d'un espace d'apprentissage répondant aux normes définies par les autorités nationales compétentes ;
- ⇒ disposer d'un système régulier de suivi et d'évaluation pédagogique ;
- ⇒ avoir la capacité de répondre au caractère intensif de la formation ;

- ⇒ accepter la valeur proposée par le Ministère pour la formation (à noter que le Ministère entend financer la formation des jeunes à hauteur de 3000 Gourdes, soit 1000 par mois et par participant).

La coordination locale se charge de la sélection des écoles professionnelles qualifiées offrant ces disciplines en formation, de faire la répartition des jeunes selon les places disponibles dans les filières, de contrôler effectivement l'application du curriculum de la formation professionnelle et la progression du groupe confié à chaque école professionnelle sous la supervision du Comité National et de produire un rapport final au terme du processus.

Champs de missions des volontaires

Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre du programme de service bénévole revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, social, humanitaire, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention. Elles s'inscrivent dans le cadre des E, considérés comme piliers de la refondation. Ce sont:

- ⇒ L'Environnement, à travers le reboisement, la gestion des ressources naturelles et écologiques, la prévention et la gestion des risques et des désastres naturels ou provoqués ;
- ⇒ L'Éducation : alphabétisation, éducation sanitaire
- ⇒ L'Emploi : entrepreneuriat, entrepreneuriat solidaire
- ⇒ L'État de Droit : la défense civile ; la promotion de la citoyenneté active, responsable et engagée ; le renforcement des administrations locales ;
- ⇒ L'Énergie : la protection des infrastructures de promotion énergétique.

Activités de la mise en oeuvre

Formation professionnelle

- Élaboration du programme d'appui à la formation professionnelle des jeunes du programme de Service Civique
- Répartition des jeunes par filière de choix
- Consultations dans le secteur aux fins de confronter les orientations du projet avec la réalité du terrain ;
- Révision si nécessaire et adoption des critères de choix des prestataires
- Lancement au niveau régional et national des inscriptions pour les prestataires
- Analyse des dossiers soumis
- Visites des locaux de formation

- Choix définitif des prestataires
- Rencontres d'échanges et d'harmonisation méthodologique avec les prestataires
- Versement d'une partie des frais de formation
- Visites régulières des sites de formation toute la durée des 3 mois de la session
- Interaction avec les jeunes afin de s'enquérir de leur progression ou des difficultés rencontrées ;
- Evaluation finale de la formation
- Dernier versement aux prestataires
- Cérémonie de graduation des participants

Service bénévole

- Définition des critères d'engagement des jeunes volontaires
- Définition des critères d'agrément des organisations et institutions au programme de service communautaire bénévole.
- Concertation avec les partenaires autour de la portée et des fondements du programme
- Lancement du processus d'engagement des jeunes volontaires à des missions d'intérêt public/général
- Analyse des dossiers des institutions et organisations désireuses d'accueillir des jeunes bénévoles
- Suivi de la performance des jeunes
- Evaluation conjointe de l'implication des jeunes
- Certification des jeunes

Le certificat de Service Civique délivré au jeune volontaire lui donne la priorité dans tout processus de recrutement au sein de l'Administration publique et de l'Université d'Etat d'Haïti. Le Ministère et l'organisation d'accueil s'accorderont pour procurer au jeune volontaire **un viatique compensatoire** des frais de transport et de nourriture.

NB : Le processus recommence chaque année pendant trois ans avec le même nombre de jeunes.

3. Projet de Loi d'Elaboration de l'Avant-Projet de Loi portant organisation et fonctionnement du Service Mixte et Obligatoire

Description du projet

Cette initiative se justifie par l'obligation de répondre aux exigences constitutionnelles recommandant l'établissement de cadres et de normes légaux orientés vers la mise en place effective du service civique mixte obligatoire. Pour ce faire, le Ministère entend

mobiliser tous les secteurs concernés en vue de parvenir à l'élaboration de l'Avant-projet de Loi sur le Service Civique. Toutes les tentatives initiées seront analysées sous l'angle des acquis de l'expérience.

Objectif général

D'ici à la fin du présent exercice fiscal, proposer aux instances législatives, sur la base d'une évaluation analytique de cette initiative expérimentale, le projet de Loi portant organisation et fonctionnement du Service Civique mixte obligatoire, en guise de mesure d'application des dispositions constitutionnelles régissant la matière

Objectifs spécifiques

- ⇒ Initier et maintenir, pendant le temps d'élaboration, entre les institutions et organisations de ces secteurs une dynamique de réflexion articulée dont le but principal est de favoriser une imprégnation effective par les législateurs des réalités objectives nationales nécessitant une implication caractérisée des citoyens dans le système de protection et de défense civile.
- ⇒ Assurer auprès des élites dirigeantes des secteurs politique, économique et social, un plaidoyer actif sur le développement de la jeunesse et la promotion du civisme.

Résultats attendus

- ⇒ L'Avant-projet de Loi portant organisation et fonctionnement du service civique mixte obligatoire est déposé au Parlement après avoir été analysé par le Gouvernement
- ⇒ Un espace de débat autour des questions de grands intérêts relevant de la participation citoyenne organisée est créé et entretenu par le Ministère de la Défense
- ⇒ Les élites dirigeantes haïtiennes sont plus conscientes de la nécessité d'assurer leur lendemain par une meilleure compréhension de la problématique d'insertion et de valorisation du potentiel des jeunes.

Éléments de stratégie

- **Constitution d'un comité intersectoriel d'élaboration** qui intègre, non seulement des jeunes, mais aussi les représentants des institutions et organisations concernées par la question, incluant les anciens cadres des forces Armées d'Haïti (FAD'H).

- **Consultations de la littérature sur la jeunesse et le civisme en général** : Les productions haïtiennes et étrangères seront mises à contribution. Elles permettront, d'une part, de saisir le contenu de la réflexion haïtienne et nous informer d'autre part, des grandes tendances internationales sur des concepts, tels : volontariat, service militaire, service civil, défense civile, service national, etc.
- **Echanges thématiques** : Ils se réaliseront en deux temps : d'abord, au moment de la conception des textes ; en suite, comme méthodes de révision et de validation du document final.
- **Validation Gouvernementale** : avant la soumission des documents au vote du Parlement, les différents Ministères, particulièrement, les plus concernés sauront faire valoir leurs préoccupations et recommandations, à travers le Bureau du Premier Ministre.

Durée

L'ensemble des activités prévues dans le cadre de ce projet s'étendra sur une période de six (6) mois, c'est-à-dire d'ici à la fin du présent exercice

Localisation

Ce projet s'exécutera à Port-au Prince au niveau du Bureau Central. Cependant, une place de choix sera accordée aux préoccupations territoriales dont la transmission sera assurée par nos représentants départementaux.

Activités prévues

- Constitution et mise en place du comité chargé de l'élaboration de l'avant-projet
- Structuration de la commission intersectorielle : (Réf. termes de référence)
- Révision de la littérature sur la jeunesse ou Consultation documentaire
- Consultations thématiques et sectorielles
- Réalisation des travaux d'élaboration
- Consultations autour de la version préliminaire
- Rencontre de validation institutionnelle :

En conclusion, il est suggéré de procéder à la mise en œuvre du programme de façon graduelle en raison de contraintes financières. Pour cela, le Ministère de la Défense se propose d'initier le programme sur trois espaces du territoire, à titre d'expérience

pilote: un dans la région du Nord (**le Grand Nord**), un autre dans la région du Sud (**le Grand Sud**) et le troisième dans **l'Ouest ou le Centre**.

XII. Gestion du programme

Deux instances techniques et administratives interviennent dans la gestion du Programme National de Service Civique : le Conseil intersectoriel d'Orientation et d'Évaluation et le Comité National de Gestion.

- Le **Conseil intersectoriel d'Orientation et d'Évaluation** est un mécanisme d'intégration qui favorise l'implication des différents acteurs tant publics que privés dans le processus de mise en œuvre du programme. Il est composé de treize (13) membres, dont :
 - 1) Le représentant du Ministère de la Défense, président ;
 - 2) Le représentant du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, membre, vice-président ;
 - 3) Le représentant du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, membre ;
 - 4) Le représentant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique, membre ;
 - 5) Le représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, membre ;
 - 6) Le représentant du Ministère de la Santé Publique et de la Population, membre ;
 - 7) Le représentant du Ministère des Affaires Sociales, membre ;
 - 8) Le représentant du Ministère la Condition Féminine et aux Droits De la Femme, membre ;
 - 9) Le représentant du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ;
 - 10) Un représentant de la jeunesse, à désigner par l' « Association Nationale des Scouts d'Haïti »
 - 11) Un représentant des parents à désigner par l'association des parents d'élèves, membre ;
 - 12) Un représentant des ONGs de l'action communautaire bénévole á désigner par la Croix rouge haïtienne, membre ;
 - 13) Un représentant du secteur des Droits Humains, membre.

Le **Comité National de Gestion du Service Civique** coordonne le programme sur le plan national. Sous l'égide de la Direction Générale du Ministère, il collabore à la mise en œuvre du programme, à l'élaboration du curriculum de la formation civique et militaire y compris la traduction des textes en créole, à la formation des formateurs et à leur

évaluation. Il met en place le matériel de formation. Il est aussi responsable de la gestion de la formation professionnelle et enfin de la mise en application du service civique bénévole exigé des participants. Le Comité national est composé de cinq membres et placé sous la responsabilité d'un cadre expérimenté maîtrisant les questions relatives au civisme.

Les Grands Chantiers

Composante 3 : La Garde environnementale

Contexte générale

L'état de dégradation environnementale intimement lié à une situation de délinquance non maîtrisée exige une force de taille capable de faire face à ce phénomène. Cette force avant tout doit s'asseoir sur des bases légales et entrer en conformité avec les missions inhérentes à sa vraie nature. Il est donc évident que le Ministère de la Défense se retrouve en première ligne afin de définir les véritables politiques publiques de défense dont la défense de l'intégrité du territoire national et l'une des missions les plus importantes rivalisant avec le terrorisme est la protection de l'environnement à travers ses diverses composantes.

La remise en place du Ministère de la Défense vient apporter un espoir nouveau de redressement d'une telle situation de dégradation environnementale à travers la possibilité d'orienter la politique de défense vers les principaux services sociaux et comme de fait vers la mise en place d'une vraie structure technico/professionnelle de protection de l'environnement : **La Direction de la Défense de l'Environnement (DDE)**.

Historique du problème de la Surveillance Environnementale

Depuis la deuxième décennie du vingtième siècle, avec la ratification du Code Sanitaire Panaméricain par l'Etat Haïtien et l'organisation du service d'extension agricole, les officiers sanitaires et les agents forestiers ont été formés et déployés à travers le pays. Ces Agents qui relevaient des instances étatiques de la santé publique et de l'agriculture, jouissaient de la protection directe des Forces Armées d'Haïti qui dans leur mandat avaient la responsabilité de la protection des forêts. Ces agents avaient la prérogative de verbaliser dans les cas de non-respect de diverses législations, règlements et normes relatives à l'environnement.

Avec le temps, comme dans toutes les institutions, ces corps ont connu, par moment, des difficultés d'ajustement aux changements dans leur environnement institutionnel, économique et politique. Ainsi, en 1983, l'école de formation des officiers sanitaires a cessé de fonctionner, stoppant le renouvellement de cadres pour ce corps.

Quand le parlement adopte la Loi portant création de la Police Nationale en octobre 2004, le terrain de la surveillance environnementale est, de facto, inoccupée. Les législateurs estiment utile de résoudre le problème en transférant les attributions de verbalisation des Agents forestiers à la nouvelle institution. Une telle approche impliquerait nécessairement une certaine préparation dans ce domaine pour des **unités spécialisées de la Police**, cependant cette institution aussi jeune à l'époque ne saurait

se lancer dans un projet aussi audacieux, à un moment où elle faisait son entrée sur la scène.

Or, peu après le vote de la Loi sur la Police Nationale par le Parlement, l'Exécutif décide de créer le Ministère de l'Environnement, en Décembre 2004. Celui-ci prend naissance avec le mandat de définir et coordonner l'action gouvernementale dans le but de mettre en place un système de gestion environnementale adéquat afin de porter un redressement à cet état alarmant de dégradation environnementale et d'assurer une continuité dans l'action. Ce Ministère souffrait toutefois d'une carence d'orientation et d'assises légales pour entreprendre des actions d'envergure jusqu'à la publication dans le journal Le Moniteur du 26 Janvier 2007 le Décret portant sur la Gestion de l'Environnement, où tout un chapitre est consacré à la question de la surveillance environnementale

Le problème paraissait résolu en matière de surveillance environnementale à partir de la Création du "Corps de Surveillance Environnementale." Malheureusement, une fois de plus la constitution demeure souveraine et malgré la bonne volonté et les actions ça et là du Corps de Surveillance, l'autorité pleine et entière requise pour faire face à un phénomène de cette dimension relève directement d'Unités spécialisées de la PNH et plus particulièrement d'Unités techniques spécialisées des Forces Armées.

Eléments non exhaustifs de diagnostic

Il s'agit d'un bilan accablant qui s'explique comme suit :

- Couverture forestière de moins de deux pour cent (2%) ;
- Quarante milliards de mètres cubes d'eau de pluies par an, avec seulement dix pour cent (10%) d'infiltration faisant peser de façon constante la menace de glissements de terrain, d'inondations (Mapou, Fond-Verettes, Gonaïves), de destructions de récoltes, de tarissement de nos sources d'eau et de notre nappe phréatique, de notre flore et de notre faune natives ;
- Disparition de certaines espèces endémiques telles que le Solenodon et le Plagiodontia ;
- Maladies d'origines Hydro fécales, résultant de la pollution de nos principales sources d'eau affectent plus particulièrement nouveaux-nés et enfants n'ayant pas atteint la puberté.

Objectifs

La Garde Environnementale en tant qu'un **Corps Armé Spécialisé** évoluant dans le cadre de la Défense civile a pour objectifs:

- d'assurer la surveillance forestière
- d'assurer la surveillance urbaine
- d'assurer la surveillance et le contrôle axes routiers
- d'assurer la surveillance des carrières et mines de sable d'exploitation interdite
- de participer à la Gestion des Risques et Désastres
- de fournir l'appui aux instances de Contrôle au niveau de la frontière pour un meilleur suivi de l'introduction de toutes substances susceptibles d'agresser l'environnement
- de participer aux campagnes nationales de reboisement

Résultats escomptés

- Frein immédiat au déboisement dans les premières zones sélectionnées.
- Début de revitalisation de la couverture végétale.
- Diminution appréciable à la longue des risques de catastrophes écologiques.
- Repeuplement naturel des diverses espèces animales.
- Assainissement de nos rivières.
- Revitalisation de notre nappe phréatique.
- Assainissement du cadre de vie urbanisé.
- Réduction des risques de maladies d'origines hydro fécales.
- Couverture nettement élargie en ce qui a trait à la gestion des risques et désastres.
- Changement dans le comportement collectif vis-à-vis de l'environnement

Les Grands Chantiers

Composante 4 : L'Unité Médico-sanitaire

Contexte général

Le Service de Santé remonte à l'Armée Indigène et le Président Alexandre Pétion créa une école d'officiers de santé qui est transformée en école de Médecine par le Président Jean Pierre Boyer et réorganisée en 1859 par le Président Fabre Géffrard. L'hôpital militaire se trouvait dans les 2/3 Sud de l'actuel H.U.E.H et existe sur cet endroit depuis la colonie française : c'était l'hôpital militaire du Roi de France. D'ailleurs le Morne l'hôpital est nommé d'après cet hôpital. On y accédait par une barrière donnant sur la rue Louis Joseph Janvier jusqu'en 1916. L'hôpital militaire de Port-au-Prince servait d'hôpital universitaire pour l'entraînement des étudiants en médecine. En 1904, le Président Nord Alexis fit construire le bâtiment qui logeait les Sœurs de la Sagesse pour servir de local à l'école de médecine. En 1907, le même Président signa un contrat avec la congrégation des Sœurs de la Sagesse pour avoir des religieuses à l'hôpital. Elles y restèrent jusqu'aux années 1980. L'hôpital militaire de Port-au-Prince avait une capacité de 100 lits et les autres hôpitaux de province de 60 lits. Le dernier règlement régissant l'hôpital militaire remonte à Aout 1910 sous le Président Antoine Simon et l'hôpital possédait également une chapelle dédiée à Notre Dame de Lourdes qui est encore utilisée à l'HUEH aujourd'hui.

Le 28 Juillet 1915, les USA envahissent la République d'Haïti. Sur une période d'environ 9 mois, ils vont renvoyer tous les corps de notre première armée nationale de manière graduelle. Les troupes de ligne, artillerie, infanterie seront les premiers à partir le 21 Septembre 1915. La Garde du Gouvernement sera renvoyée 9 Janvier 1916 après la parade du dimanche. Le Service de Santé, le Corps du Génie, le Service des Arsenaux, la Marine Haïtienne seront les derniers à partir. Le 2 Mai 1916 le Ministère de la Guerre et de la Marine est supprimée.

Justification

Dans Le cadre de la Politique de Défense axée sur l'Approche Basée sur la Défense Civile, il a été donné par les autorités de l'État priorité aux Services techniques, Corps du Génie, Corps de Santé, Gardes Forestiers etc...

L'objectif final sur le long terme est d'avoir un Hôpital Militaire Central à Port-au-Prince de 100 lits comme ce fut le cas avant 1916, offrant tous les services médicaux de base et les spécialités connexes, pratiquant une médecine de pointe et de très haut niveau. Cet

établissement de Santé Militaire pourrait être un centre d'enseignement médical et accueillir des étudiants en médecine des différentes Facultés comme ce fut le cas avant 1916, et accueillir également des résidents civils et militaires dans les différentes spécialités. Il serait également possible que l'Hôpital Militaire Central de Port-au-Prince accueille des spécialistes étrangers, civils et militaires, dans le cadre de programme d'échanges scientifiques. Il demeure entendu que l'Hôpital fera fonctionner ses propres cliniques externes dans les différentes spécialités militaires.

Il sera également créé dans le temps trois autres hôpitaux militaires périphériques dans chacune des 3 autres régions Militaires du pays. L'Hôpital Militaire Central de Port-au-Prince desservant également la Région Militaire de l'Ouest. Ces hôpitaux Militaires de Région d'une capacité de 30 à 60 lits dépendant de leur importance devront fournir, outre les cliniques externes, les 4 services médicaux de base : Médecine, Chirurgie, OB-GYN et Pédiatrie avec les services de support : laboratoire et radiologie. L'Hôpital Militaire Central de Port-au-Prince demeurera l'Hôpital de référence.

Compte tenu de la nouvelle vision de la défense, sur, il sera utile pour cette entité d'avoir des antennes médicales permanentes au niveau des autres villes départementales qui ne sont pas chefs-lieux de région Militaire, à savoir Jacmel, Miragôane, Jérémie, Hinche, Port-de-Paix et Fort-Liberté! Ces antennes pourraient être placées dans les villes mêmes ou dans leurs abords immédiats.

La situation actuelle est que les médecins de la coopération cubaine assurent la permanence médicale jusque dans les coins les plus reculés du pays. Il faut prévoir un jour la relève de ces médecins cubains. Ce rôle incombe tout naturellement à l'Unité d'Intervention Médico-Sanitaire.

L'Unité d'Intervention Médico-sanitaire ne prétend pas remplacer ou dupliquer les activités du MSPP, mais plutôt compléter l'action de ce ministère par un phénomène de suppléance au niveau des zones les moins bien desservies en termes de couverture sanitaire et également dans les situations de catastrophes naturelles et/ou provoquées.

A titre d'exemple, le personnel de l'Unité d'Intervention Médico-sanitaire, pourra participer sur le terrain, à des campagnes de vaccination, de prévention, d'éducation, de surveillance épidémiologique, de vulgarisation auprès de la population des zones concernées, tout ceci en étroite collaboration avec le MSPP et les autorités locales.

Objectifs

L'Unité d'Intervention Médico-sanitaire a pour objectifs :

- Maintenir une clinique permanente pouvant servir les populations dans les régions dont les couches les plus vulnérables et les plus défavorisées;
- Intervenir dans les situations de catastrophes naturelles et/ou provoquées en apportant aux populations touchées des soins de secours ;
- Intervenir en supplément et sur demande expresse du MSPP et autres organismes privés et ou publics, dans les cas d'accident graves (automobiles, industriels, éboulement de mines ou de terrain...) ;
- Participer dans des campagnes sanitaires, anti épidémiologiques et de vaccination.

Résultats escomptés

- Clinique disponible et fonctionnel dans le campement des anciens contingents militaires coréens à la Commune de Gressier ;
- Développement de proximité avec les populations des régions par la fourniture de soins médicaux aux catégories les plus vulnérables et les plus défavorisées;
- Capacités d'intervenir dans les situations de catastrophes naturelles et/ou provoquées et également de graves accidents.

Mise en place de l'Unité Médico-Sanitaire

Dans un souci d'instrumentalisation de la vision présidentielle relative au bien-être de la population, et conformément aux directives du Premier Ministre sur l'opportunité de politiques publiques ministérielles atteignant les personnes sur le terrain, le Ministère de la Défense mettra sur pied, dans l'ancienne base du contingent coréen l'Unité d'Intervention Médico-sanitaire. Cette unité de type ambulatoire est destinée à desservir prioritairement la zone de Gressier et autres zones en cas de besoins urgents dans les situations de catastrophes naturelles et/ou provoquées. Elle disposera d'équipements et de matériels adéquats.

Une partie du personnel de l'ancien service militaire de santé pourrait être appelé à rejoindre l'Unité pour couvrir tous les besoins en médecins, infirmiers et infirmières, techniciens de laboratoire et radiologie.

Comme le Corps du Génie, le Service Civique Mixte Obligatoire, la Garde Environnementale et la Garde Frontalière, l'Unité d'Intervention Médico-sanitaire est l'un des piliers des actions à entreprendre par le Ministère en termes de programmes

d'encadrement de la population et se singularise par ses destinataires dont les catégories de population les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes, les personnes âgées et les enfants.

Structure

L'Unité Médico-sanitaire se compose comme suit :

- Directeur
- Assistant directeur
- Des Responsables de service

Les Grands Chantiers

Composante 5 : La Garde frontalière

Contexte général

La frontière haïtiano-dominicaine est longue de plus de 300 kilomètres. Elle a été fixée par le Traité du 21 janvier 1929 révisé par le protocole de 1936. Ces instruments diplomatiques ont été enregistrés à la Société des Nations (SDN). La frontière a un caractère définitif et il est dit dans le traité de 1929 qu'elle est réputée avoir toujours séparé les deux Républiques.

Le Gouvernement américain, se basant sur le fait que nous l'avions pris comme arbitre en 1912 dans le différend frontalier qui nous opposait avec notre voisin et utilisant une carte en usage dans les forces américaines en ce temps-là transféra en 1921 à la République Dominicaine un certain nombre de territoires haïtiens. Après 1936 des bornes tronconiques en ciment furent placées le long de la frontière, numérotées de 1 à 311. Aujourd'hui certaines de ces bornes n'existent plus. Le Traité de 1929 prévoit aussi deux choses importantes :

- 1) que les deux pays ne maintiendront aucune garnison militaire d'une certaine importance à moins de 10 kilomètres de la frontière.
- 2) que la souveraineté appartiendra à Haïti sur la presque totalité du Lac Azueï mais que les Dominicains auront un usage des eaux du lac, ce qui implique un droit de navigation pacifique sur le lac pour les embarcations battant pavillon dominicain. Actuellement, ce droit n'est plus utilisé par les Dominicains mais y demeure inscrit dans les textes.

La frontière haïtiano-dominicaine est constituée de zones de plaine, de zone de montagne, de zone de hautes vallées, de zones de plateau, de cours d'eau, d'une route internationale et d'une zone lacustre. Certaines zones frontalières sont d'accès très difficile et extrêmement inhospitalières.

La frontière part au Nord de l'embouchure de la rivière du Massacre suit ce cours d'eau jusqu'à son confluent avec la rivière Capotille et suit cette rivière jusqu'à sa source. De là, elle oblique en direction Sud-Ouest par une zone montagneuse jusqu'à la rivière Libon. Elle suit le Libon, puis elle suit la Route Internationale qui est une route neutre qui sert de frontière entre les deux Républiques sur près d'une cinquantaine de kilomètres jusqu'au marché haïtien de Los Cacaos. Elle suit alors le cours de l'Artibonite jusqu'à son confluent avec la rivière Macassia. Elle suit la Macassia sur une certaine distance puis se dirige vers le Sud, en passant par le Fort Cachiman et la haute vallée de la rivière du Fer à Cheval qu'elle coupe en se dirigeant toujours vers le Sud jusqu'à La Toison. De là, elle oblique plein Ouest en suivant le massif montagneux qui borde le

Nord du Lac Azuei jusqu'à la hauteur de Boucan Simon. A partir de ce point elle suit la surface du lac pour regagner la rive est dudit lac au niveau de la borne #239. Elle longe la rive Est du lac et passe par l'ancienne douane dominicaine de El Fondo qui se trouve actuellement en Haïti, puis donne à nouveau une ouverture sur le lac à la République Dominicaine avant de longer la rive Est du lac à environ 2kms à l'Est des eaux du lac, puis à la hauteur de Malpasse elle oblique brusquement plein Sud, et de nouveau à Malpasse oblique vers l'Ouest jusqu'à la hauteur de Fond-Bayard située à 5 km de Malpasse puis adopte une direction Sud-est pour couper le Massif de la Selle en passant par Mare Citron, Gros Mare, Chapotin, jusqu'à un point situé dans les montagnes à la hauteur du petit lac dominicain de Limon, d'où elle adopte une direction Sud-Ouest en ligne droite pour rejoindre la source de la rivière des Pédernales. Elle suit ensuite cette rivière jusqu'à son embouchure sur la mer des Antilles.

Justification

Depuis la démobilisation des FADH en 1994, un enjeu de souveraineté et non des moindres échappe tranquillement au contrôle de l'État haïtien : sa frontière terrestre. Le principe de territorialité dans des frontières clairement délimitées et reconnues, à côté du pouvoir de contrainte s'exerçant sur une collectivité, est depuis le traité de Westphalie l'ultime fondement de l'État moderne. La protection de la frontière est donc une fonction régaliennne de l'État, qui doit disposer de l'autorité exclusive sur son territoire. La porosité de la frontière terrestre, légitime objet de préoccupations des autorités nationales doit être évaluée à l'aune des menaces potentielles qu'elle implique au niveau de la santé de la population, de sa sécurité et de l'économie.

Jusqu'à leur démobilisation, les FAD'H maintenaient des postes militaires sur la frontière, organisaient des patrouilles régulières et assuraient toutes fonctions de sécurité au niveau des points de passage officiels. Un réseau de pistes d'aviation échelonnées le long de la frontière aurait permis au corps d'aviation des FAD'H d'assurer une Surveillance aérienne de la frontière. Ces missions sont théoriquement dévolues à la PNH. Dans la pratique, cette dernière institution se borne à assurer les différentes tâches de sécurité au niveau des points de passage officiels de la frontière : Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitre.

Elle n'a pas la formation militaire pour assurer des patrouilles dans les dures conditions physiques qui existent sur notre frontière et de ce fait les membres de la PNH restent dans les stations frontalières des 4 points susmentionnés. Certains points de la frontière qui étaient gardés militairement dans le passé comme Los Cacaos ne le sont plus depuis la démobilisation des FAD'H. Le dispositif militaire dominicain en face est demeuré intact. Non loin de Los Cacaos, il existe à Grand-Castilleur dominant la grande place du village une petite caserne construite en 1952 qui est en assez bon état et qui est absolument inutilisée.

A côté des 4 points de passage officiels déjà mentionnés, il a été 83 points de passage clandestin le long de cette frontière où il est possible de passer à pied, à dos d'animaux, à moto ou même en véhicule à moteur, 4x4 ou petit canter. Ces points de passage incontrôlés et incontrôlables dans les circonstances actuelles, représentent autant de portes ouvertes pour tous les trafics illicites tels :

- la contrebande qui cause une manque à gagner à l'Etat haïtien de plus de 500 millions de dollars en droit de douane non perçus sur des marchandises qui arrivent de la République Dominicaine ;
- le trafic d'armes et de munitions, le trafic des stupéfiants, le trafic illicite de migrants et traite de personnes ;
- le passage physique de fortes sommes en argent liquide et les autres activités liées au blanchiment d'argent, l'exfiltration de véhicules volés dans les deux pays ;
- et le terrorisme international. En 2011, deux pakistanais suspects d'avoir des liens avec l'organisation Al-Qaeda ont été arrêtés à Belladère par la MINUSTAH et renvoyés en République Dominicaine d'où ils venaient.

La frontière n'est donc pas surveillée parce que l'Etat haïtien n'a pas l'instrument approprié pour surveiller la frontière. Car la surveillance de type militaire de notre frontière terrestre est dévolue dans le fait à la composante militaire de la MINUSTAH, mais cette dernière entité onusienne ne surveille pas aussi bien la frontière autant qu'une force nationale le ferait. Le grand fabuliste français La Fontaine disait « il n'est pour voir que l'œil du Maître ». Nous ne pouvons pas indéfiniment sous-traiter les fonctions régaliennes de l'Etat aux étrangers et un jour la MINUSTAH devra partir de toutes façons.

Pour toutes ces raisons, il nous faut la mise sur pied d'une garde frontalière bien formée et disciplinée qui surveillerait la frontière en permanence. Elle pourrait être aidée par une composante aérienne.

Comme les tâches sont voisines, dans un premier temps la frontière pourrait être surveillée par la garde environnementale, en attendant que la Garde frontalière soit complètement opérationnelle.

Objectifs

- Prendre en charge le contrôle effectif des frontières terrestres du côté haïtien ;
- Venir en support aux agents douaniers dans le dépistage et la poursuite de contrebandiers ;
- Lutter contre le trafic illicite de migrants et traite de personnes ;
- Lutter contre le trafic d'armes, de stupéfiants et de toute autre substance menaçant la sécurité intérieure ;
- Participer et ou mener des opérations conjointes avec les forces frontalières dominicaines dans le cadre de la lutte contre le crime transfrontalier organisé (terrorisme, banditisme, vole de véhicules, traite de personnes, trafic d'enfants).

Résultats escomptés

- Reprise du contrôle effectif des frontières terrestres haïtiennes ;
- Mise en confiance des haïtiens et haïtiennes faisant le va-et-vient entre les frontières des deux pays ;
- Diminution des activités liées à tout type de trafic illicite ;
- Contribution à l'augmentation des recettes douanières aux frontières.

Ressources disponibles

Le Ministère de la Défense puisqu'il est à peine réactivé, il ne dispose pas de véritables ressources qu'il pourrait mobiliser en vue de mettre en œuvre les 5 Grands chantiers de la Défense à travers des Programmes figurant dans le Plan d'Action, à savoir:

- Le Corps du Génie
- Le Service Civique Mixte Obligatoire
- La Garde Environnementale
- L'Unité d'Intervention Médico-Sanitaire
- La Garde Frontalière

Cependant un ensemble de ressources d'ordre humain, infrastructurel matériel et logistique a été identifié comme étant disponibles et pouvant servir dans l'opérationnalisation des différents programmes :

Des Ressources humaines

- Il s'agit des Ingénieurs Civils et des Techniciens en Génie civil qui ont été envoyés en Equateur pour y être formés en Génie militaire. Ils sont au nombre de quarante (40) dont dix (10) Ingénieurs et trente (30) Techniciens qui reviendront en Septembre 2013. Ils vont constituer les premiers cadres du Corps du Génie. Ils pourront prêter leur service et leur compétence aux autres programmes tels le Service Civique Mixte Obligatoire, la Garde Environnementale, l'Unité d'Intervention Médico-sanitaire et la Garde Frontalière
- Il s'agit également du personnel de l'institution militaire, soldats et officiers répertoriés par le Bureau de Gestion des Militaires Démobilisés qui selon leur vœu et leurs capacités physique et mentale intégreront les différents programmes.

Des Ressources infrastructurelles, matérielles et logistiques

Il s'agit de l'ancienne base du contingent militaire coréen disposant d'un personnel d'entretien de dix neuf (19) personnes qui ont été formées par les coréens avant leur départ. Cette base dispose de :

- Six (6) établissements préfabriqués contenant l'administration, l'hôpital (avec équipements médicaux et médicaments), le garage, la cafétéria et le gymnase et le lieu de culte ;

- Soixante quatre (64) baraques ou dortoirs ;
- Trois (3) génératrices et vingt cinq (25) panneaux solaires ;
- Treize (13) véhicules dont deux (2) autobus.

Cet espace servira :

- au Corps du Génie dans l'hébergement, la formation, l'entreposage de matériels et équipements,
- à la formation des jeunes du Service Civique Mixte Obligatoire,
- à la Garde Environnementale pour la formation et autres besoins
- à l'Unité d'Intervention Medico-sanitaire pour les soins sanitaires,
- à la Garde frontalière pour la formation et autres besoins

PARTENAIRES CIBLES

Vu le caractère transversal du Ministère et de l'Approche Basée sur la Défense Civile, le développement de partenariat et d'actions interministérielles sont privilégiées dans la mise en œuvre des Chantiers de la Défense. A cet effet, le Ministère entend cibler les secteurs suivants :

Acteurs étatiques

- Le Parlement
- Les Ministères sectoriels concernés
- Les Délégations
- Les Collectivités Territoriales

Acteurs non étatiques

- Les organisations civiques
- Les confessions religieuses
- Les groupements de paysans
- Les groupements de femmes
- Les groupements de jeunes
- Les associations médicales
- Les associations socioprofessionnelles
- Les ONGs locales et internationales intéressées par la thématique

ANNEXES

Annexe 1

Budget prévisionnel Million de Gourdes				
Programme	Montant par Exercice			Total Période (3ans)
	2013-2014 50%	2014-2015 35%	2015-2016 15%	
1. Corps du Génie	84,246,373	58,972,461	25,273,912	168,492,746
2. Service Civique Mixte Obligatoire	72,190,000	50,533,000	21,657,000	144,380,000
3. Garde Environnementale	35,162,500	24,613,750	10,548,750	70,325,000
4. Unité d'Intervention Médico-sanitaire	9,352,500	6,546,750	2,805,750	18,705,000
5. Garde Frontalière	10,258,500	7,180,950	3,077,550	20,517,000
Montant global	211,209,873	147,846,911	63,362,962	<u>422,419,746</u>

Des ressources financières à explorer

Les fonds à mobiliser s'élèvent à : **quatre cent vingt deux million quatre cent dix neuf mille sept cent quarante six gourdes (422, 419,746 gourdes)**. Le Trésor Public assurera le financement des projets et devra contribuer à la matérialisation des activités à entreprendre. Hormis le Trésor Public, l'appui des Agences de Coopération Internationale comme la Banque Interaméricaine de développement (BID), la Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) etc. sera recherché pour constituer le capital nécessaire à l'exécution de ces projets.

Annexe 2

Tableau synoptique du Plan d'Action 2013-2016

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Budget prévisionnel en millions de Gourdes			Provenance de fonds		Fonds mobilisés
			2013-2014 50%	2014-2015 35%	2015-2016 15%	Trésor Public	Aide Externe	
Corps du Génie	Mettre en place la première compagnie ou Unité d'Opérations du Corps du Génie	Augmentation de la protection de la population; Fiabilité de l'assistance aux victimes en cas de catastrophes; Célérité dans les interventions des équipes du Corps du Génie;						
	Doter l'Unité d' équipements, de matériels adéquats et de ressources humaines afin de pouvoir opérer selon sa mission	Meilleure accessibilité des zones rurales en raison des travaux de créations et de réparations des routes vicinales; Renforcement des appuis aux travaux communautaires				xxx		
Total en Gourdes			84,246,373	58,972,461	25,273,912			168,492,746

Tableau synoptique du Plan d'Action 2013-2016

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Budget prévisionnel en millions de Gourdes			Provenance de fonds		Fonds mobilisés
			2013-2014 50%	2014-2015 35%	2015-2016 15%	Trésor Public	Aide Externe	
Service Civique Mixte Obligatoire	Favoriser la participation de plus de deux mille (2000) jeunes des 10 départements géographiques , à titre bénévole ou volontaire, dans la mise en place d'un cadre national opérationnel de défense qui vise la valorisation des patrimoines tangibles et intangibles, la protection environnementale et écologique, l'augmentation des ressources humaines qualifiées, ainsi que la valorisation du service communautaire utilitaire.	<p>2000 mille jeunes issus des 10 départements géographiques sont formés en matière civique et sont suffisamment sensibilisés sur les questions relevant du pays et de la discipline militaire pour se mettre bénévolement au service de leurs concitoyens et de leur communauté.</p> <p>2000 jeunes s'approprient un métier selon leurs aptitudes et aspirations professionnelles et intègrent nos circuits de production.</p>						
	Harmoniser les rapports de l'État avec la population en encadrant les jeunes, en les responsabilisant, en leur inculquant les valeurs civiques et leur offrant l'occasion d'être utile à leur communauté et en les rendant fiers de leur identité Haïtienne, conformément aux dispositions relatives au service civique.	Un dispositif d'encadrement du service bénévole des jeunes est mis en place. 2000 jeunes à travers les dix départements accomplissent des missions d'intérêt général qui favorisent la valorisation de leur formation et leur intégration sur les plans social, économique et culturel.						

	Proposer aux instances législatives, sur la base d'une évaluation analytique de cette initiative expérimentale, le projet de Loi portant organisation et fonctionnement du Service Civique mixte obligatoire , en guise de mesure d'application des dispositions constitutionnelles régissant la matière	L'Avant-projet de Loi portant organisation et fonctionnement du service civique mixte obligatoire est déposé au Parlement après avoir été analysé par le Gouvernement; Un espace de débat autour des questions de grands intérêts relevant de la participation citoyenne organisée est créé et entretenu par le Ministère de la Défense; Les élites dirigeantes haïtiennes sont plus conscientes de la nécessité d'assurer leur lendemain par une meilleure compréhension de la problématique d'insertion et de valorisation du potentiel des jeunes					xxx	
Total en Gourdes			72,190,000	50,533,000	21,657,000			144,380,000

Tableau synoptique du Plan d'Action 2013-2016

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Budget prévisionnel en millions de Gourdes			Provenance de fonds		Fonds mobilizes
			2013-2014 50%	2014-2015 35%	2015-2016 15%	Trésor Public	Aide Externe	
La Garde Environnementale	Assurer la surveillance forestière, la surveillance urbaine et le contrôle des axes routiers, des carrières et mines de sable d'exploitation interdite, De participer à la Gestion des Risques et Désastres, en fournissant un appui aux instances de Contrôle au niveau de la frontière pour un meilleur suivi de l'introduction de toutes substances susceptibles d'agresser l'environnement. Participer aux Campagnes nationales de reboisement	Frein immédiat au déboisement dans les zones sélectionnées. Début de revitalisation de la couverture végétale. Diminution appréciable des risques de catastrophes écologiques.- Repeuplement naturel des diverses espèces animales.- Assainissement de nos rivières.- Revitalisation de notre nappe phréatique.- Assainissement du cadre de vie urbanisé.- Réduction des risques de maladies d'origines hydro fécales.- Couverture nettement élargie en ce qui a trait à la gestion des risques et désastres.- Changement dans le comportement collectif vis-à-vis de l'environnement						
Total en Gourdes			35,162,500	24,613,750	10,548,750	xxx		70,325,000

Tableau synoptique du Plan d'Action 2013-2016

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Budget prévisionnel en millions de Gourdes			Provenance de fonds		Fonds mobilizes
			2013-2014 50%	2014-2015 35%	2015-2016 15%	Trésor Public	Aide Externe	
L'Unité d'Intervention Médico Sanitaire	<p>Maintenir une clinique permanente pouvant servir les populations dans les régions les plus défavorisées.</p> <p>Intervenir dans les situations de catastrophes naturelles et/ou provoquées en apportant aux populations touchées des soins de secours.</p> <p>Participer dans des campagnes sanitaires, anti épidémiologiques et de vaccination.</p>	<p>Clinique disponible et fonctionnelle dans le campement des anciens contingents militaires coréens à la Commune de Gressier ;</p> <p>Développement de proximité avec les populations des régions par la fourniture de soins médicaux aux catégories les plus vulnérables et les plus défavorisées ;</p> <p>Capacités d'intervenir dans les situations de catastrophes naturelles et/ou provoquées et également de graves accidents.</p>						
Total en Gourdes			9352500	6546750	2805750	xxx		18,705,000

Tableau synoptique du Plan d'Action 2013-2016

Programme	Objectifs	Résultats attendus	Budget prévisionnel en millions de Gourdes			Provenance de fonds		Fonds mobilizes
			2013-2014 50%	2014-2015 35%	2015-2016 15%	Trésor Public	Aide Externe	
La Garde Frontalière	Prendre en charge le contrôle effectif des frontières terrestres du coté haïtien, Venir en support aux agents douaniers dans le dépistage et la poursuite de contrebandiers, Lutter contre le trafic illicite de migrants et traite de personnes, contre le trafic d'armes, de stupéfiants et de toute autre substance menaçant la sécurité intérieure, Participer et ou mener des opérations conjointes avec les forces frontalières dominicaines dans le cadre de la lutte contre le crime transfrontalier organisé (terrorisme, banditisme, vole de véhicules, traite de personnes, trafic d'enfants).	Reprise du contrôle effectif des frontières terrestres haïtiennes ; Mise en confiance des haïtiens et haïtiennes faisant le va-et-vient entre les frontières des deux pays ; Diminution des activités liées à tout type de trafic illicite ; Contribution à l'augmentation des recettes douanières aux frontières.						
Total en Gourdes			10,258,500	7,180,950	3,077,550	xxx		20,517,000

Le coût total du Plan stratégique s'élève à :

422,419,746.00